



Regroupement familial - avis favorable accordé et dépôt de visa à TLS tunis

Par **hbs**, le **07/08/2021** à **18:51**

Bonjour, rn rn J'ai reçu l'avis favorable pour ma demande de regroupement familial et j'attends la visite médicale pour ma femme à Tunis puis le dépôt de visa au centre TLS sauf que j'ai fait une prise en charge financière & attestation d'hébergement pour un proche de famille qui va venir faire ses études ici en France. rn rn Ma question est la suivante : rn Est ce que cela peut causer problème lors de la demande de visa et engendrer un refus par exemple ? Ça m'inquiète un peu l'idée si vous pouvez m'éc?airer ? rn rn Merci.

Par **hbs**, le **08/08/2021** à **02:12**

Merci d'avoir pris le temps de me lire et de répondre à ma question. rn Les attestations que j'ai fournies ne sont pas de complaisances, au contraire, c'est pour aider mon beau-frère dans ces études. rn rn En revanche, pour la demande de visa regroupement familial, je dispose de revenus suffisants pour subvenir aux besoin de ma famille, quant au logement exigé lors de la procédure de RF, il est de 32 m2 (couple + bébé) alors que le mien fait 41,22 m². Pensez-vous que cela sera suffisant ? avec l'avis favorable et le fait que le ces conditions ont été déjà validées et acceptées ou bien que c'est plus compliqué et que ça pourra engendrer à d'autre hypothèse/ambiguïté lors de l'instruction de la demande de visa ? rn rn Merci.

Par **hbs**, le **08/08/2021** à **22:59**

Merci de votre retour.

L'enquête pour déterminer si vivre à 4 dont un bébé dans un 41 m² est correcte sera basé / fondé sur un texte ou une loi précise ? Sinon sur quel critère ? Car dans le sens large on ne pourra dire que c'est correcte ou pas n'est ce pas ?